

Compte rendu de L'assemblée générale 2020

La période de confinement imposée du 16 mars au 11 mai, puis les restrictions de réunion mises en œuvre par le gouvernement suite à la pandémie de la covid19 ont conduit le conseil d'administration de l'association Pays de Vie Accueil à décider que l'assemblée générale 2020 ne pourrait pas se tenir le 26 mai à la baritaudière comme envisagé.

Une assemblée générale devant réglementairement être réalisée pour que la vie de notre association se poursuive, et comme cette année n'était pas une année électorale, le conseil d'administration de l'association a décidé de l'organiser virtuellement.

Un message internet a été envoyé à tous les adhérents possédant une adresse mail.

Pour les autres, un courrier leur a été envoyé par voie postale.

Cinq résolutions étaient proposées au vote des adhérents.

Les réponses devaient parvenir par mail ou courrier avant le 30 mai 2020.

Cette procédure permettra à Pays de Vie Accueil d'être opérationnelle pour une reprise des activités dès qu'elles seront autorisées.

237 adhérents ont fait part d'un vote

Un adhérent a fait part de son refus de voter

- 1 - **Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale de mai 2019.**

Afin de limiter les copies, le Compte rendu de l'assemblée générale 2019 était disponible sur le site de PVA ou envoyé à ceux qui en auraient fait explicitement la demande.

Les résultats des votes exprimés sont les suivant :

- Pour 236
- Abstention 1
- Contre 0

- **2 – Approbation du rapport moral**

Ce document rédigé par Odile Rulleau, présidente de l'association figure en pièce jointe.

Les résultats des votes exprimés sont les suivant :

- Pour 237
- Abstention 0
- Contre 0

- **3 – Approbation du rapport financier**

De même le rapport établi par la comptable, Nicole Cousin, est joint à ce compte rendu.

Les résultats des votes exprimés sont les suivant :

- Pour 237
- Abstention 0
- Contre 0

- **4 – Fixation du montant de la cotisation annuelle**

Le conseil d'administration constatant la bonne santé financière de l'association propose que le montant de la cotisation annuelle soit réduit de 30 à 25€.

Les résultats des votes exprimés sont les suivant :

- Pour 234
- Abstention 1
- Contre 2

5 –Validation de la cooptation de Yannick Blais

Yannick Blais ayant accepté la charge de responsable de l'événementiel, les membres du Conseil d'administration ont décidé à l'unanimité de le coopter afin qu'il fasse partie de ce Conseil . Cette cooptation doit être confirmée par l'assemblée générale.

Les résultats des votes exprimés sont les suivant :

- Pour 236
- Abstention 1
- Contre 0

Pour accord sur le dépouillement, les scrutateurs

Philippe Bridenne

Yannick Blais

Michel Robert

La présidente

Le secrétaire général

Odile Rulleau

C Boisrenoult

